

Fédération suisse du franches-montagnes (FSFM)

Fédération suisse des haflinger (FSH)



## Directive pour juges et constructeurs de parcours débardage et traction

*Valable à partir du 16.08.2022*

### Débardage

- L'obstacle *Lothar* doit être fixe pour garantir une équité entre les concurrents et renforcer la sécurité du participant et de son cheval.
- Il est recommandé que, **pendant l'épreuve, tant le juge que le secrétaire chronomètrent le temps.**
- Le juge doit superviser son secrétaire pour vérifier l'exactitude de ses notes.
- Le même règlement doit être appliqué pour les épreuves libres.

### Traction

- Les personnes montant sur la luge doivent être placées au centre de celle-ci. Le concurrent n'a pas le droit de leur indiquer où se positionner.
- Il n'est pas nécessaire de prévoir une seconde luge pour l'échauffement.

### Généralité

- Les juges participant à des épreuves de débardage ou de traction doivent adopter un comportement exemplaire et se montrer irréprochables.